

Mobilité durable et universités : Pour un plan de déplacements intégrant la pratique du vélo



Se déplacer autrement : pourquoi ?

L'évolution des modes de déplacement touche aussi les universités et la vie étudiante. L'aire de recrutement des établissements d'enseignement supérieur est au moins régionale, voire plus lointaine. Les évolutions de la conjoncture et l'action des pouvoirs publics se conjuguent pour accentuer la **modification des modes de déplacement** vers l'université et sur le campus lui-même.

Le cahier des charges du plan "Campus" proposé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche fait figurer, parmi les défis que les universités ont et auront à relever, celui du développement d'une vie de campus. Parmi les six premiers projets retenus par le ministère figurent ceux de Bordeaux et de Grenoble qui font référence aux questions de transports et de mobilités douces. Les autres sont déjà ou seront immanquablement appelés à répondre à cette importante question, gage essentiel, avec le logement, de la qualité de la vie étudiante et donc de celle de l'université. Les corollaires en terme d'image, d'attractivité et donc de développement ne sont pas minces, ni pour l'université, ni pour la ville-siège.

La voiture individuelle comme mode de transport privilégié, voire exclusif, n'étant pas une solution aux questions de mobilité durable, des initiatives proposant des alternatives ont vu le jour sur l'un des registres principaux qui peuvent être envisagés :

- ◆ Stationnement et garage des vélos dans les résidences d'étudiants et dans les divers lieux d'enseignement et de vie sur le campus
- ◆ Déplacement des vélos au sein du campus
- ◆ Liaisons avec l'extérieur du campus.

A ce jour, il n'y a pas encore d'actions significatives sur le premier registre mais il en existe – certes encore limitées – sur le second et le troisième. Ainsi, sur le plan associatif spécifique, l'action de **Vélocampus** existe à Nantes depuis 1997 et s'est étendue à d'autres sites universitaires : Aix-en-Provence, Dijon, Saint-Etienne en France ainsi que Leeds au Royaume-Uni et Genève en Suisse. Les élus locaux sont aussi à l'origine de **plans de déplacements** auxquels ont pu être associées des universités. C'est le cas à Poitiers ou au Havre par exemple.

L'évaluation de ces actions fait ressortir les **effets positifs individuels et collectifs dans les champs de la santé, de l'économie, de l'écologie et du lien social.**

Se déplacer autrement : comment et avec quelle expertise ?

La première démarche est de lancer une **étude-diagnostic préalable**. Les cabinets privés de conseil spécialisé peuvent fournir cette prestation. Si l'université souhaite avoir recours à un organisme public, les organismes publics suivants sont susceptibles d'apporter une aide à la décision :

- ◆ Le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions (CERTU), 9 rue Juliette Récamier, 69456 Lyon Cedex 06; tél : 04 72 74 58 00
- ◆ Les Centres d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE). Il en existe huit et les coordonnées des experts figurent en fin de la présente fiche ainsi que sur le site de M. Vélo.

Dès cette phase initiale, il est utile de se rapprocher des **collectivités en charge de l'organisation des transports** qui ont souvent mis en place des schémas ou des plans de déplacements. Il peut s'agir de la ville-siège de l'université (cf : démarche « Ville durable »), mais aussi de la communauté d'agglomération, du département ou de la région.

Pour cette première étape de pré-étude, outre la possibilité de recourir à l'expertise d'organismes publics, une aide à hauteur de 50% des dépenses engagées, dans la limite de 15 000 €, peut être envisagée. Il est naturellement possible, là où des formations adaptées existent, de réaliser cette pré-étude en valorisant des projets d'étudiants.

Au vu des orientations de la pré-étude, la réflexion peut s'orienter vers un projet de plan de déplacement pour les étudiants et les personnels de l'université tant sur le trajet domicile-travail que sur les trajets vers l'agglomération siège ou sur le ou les campus universitaires. Dans tous les cas, l'utilisation du vélo comme mode de déplacement efficient est examinée.

Les **ressources** pour financer le plan sont soit publiques - subventions des collectivités et/ou des organismes publics comme l'Agence pour le Développement et le Maîtrise de l'Energie (ADEME) - soit privées par le biais des fondations d'université par exemple ou d'un partenariat public-privé.

Se déplacer autrement : valoriser formations et recherches

De nombreuses universités ont inscrit des formations dans le domaine du développement durable et certaines ont aussi des formations dans le domaine de la mobilité. Afin de donner à ces formations et aux recherches qu'elles permettent de développer l'audience et le rayonnement qu'elles méritent, il peut être utile de reconnaître certains travaux de grande qualité (thèses, mémoires...) ayant pour objet la mobilité durable en leur attribuant un ou des prix et /ou en aidant à leur diffusion. Cette valorisation peut faire l'objet d'un partenariat.



Contacts, renseignements et coordonnées des experts

Pour toutes ces opérations, le coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo, Hubert Peigné, ingénieur général des ponts et Chaussées, et son équipe sont des interlocuteurs qualifiés pour aider à l'émergence de projets.

Contacts ministériels

- Coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo : Hubert PEIGNE – 01 40 81 68 52
- Coordonnateur enseignement supérieur et recherche : Georges ASCIONE – 01 40 81 81 54

Coordonnées des experts

- CERTU (national) : Benoît HIRON , chef de groupe - 04 72 74 58 33, Nicolas NUYTTENS - 04 72 74 58 69
- Aix-en-Provence (régions Corse , Languedoc Roussillon , Provence Alpes Côte d'Azur) : Jérôme CASSAGNES - 04 67 20 90 44
- Bordeaux (régions Aquitaine , Midi-Pyrénées , Poitou-Charentes) : Martine LOUVEAU - 05 56 70 64 75
- Lille (région Nord - Pas de Calais) : Bertrand DEBOUDT - 03 20 49 62 31
- Lyon (régions Auvergne, Bourgogne, Franche Comté, Rhône Alpes) : Josiane LAVILLE - 04 74 27 51 34
- Melun (région Ile de France) : François-Xavier VAZQUEZ - 01 60 56 64 43
- Metz (régions Alsace, Champagne Ardennes, Lorraine) : François TORTEL - 03 87 20 45 59
- Nantes (régions Bretagne , Pays de la Loire) : Maryse HISLER - 02 40 12 84 46, Gilles BLANCHARD - 02 40 12 85 03
- Rouen (régions Centre et les deux Normandies) : Jean-Claude POREAU - 02 35 68 88 79

Adresses électroniques

Les adresses électroniques de tous ces contacts sont de la forme *Prénom-composé.Nom@developpement-durable.gouv.fr*

Site Internet : www.MonsieurVelo.developpement-durable.gouv.fr